

Edition de Logiciels Professionnels
(ELP)
Liasse fiscale 2022

Exercice comptable du 01/01/2022 au 31/12/2022

Document reçu par les services fiscaux le 17/05/2023 à 23:51

Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le	31/12/2022	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					<input type="checkbox"/>
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					<input type="checkbox"/>
A	IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
Edition de Logiciels Professionnels (ELP) - SIREN : 339596272			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
73 rue de Turbigio					
73 rue de Turbigio					
75003 paris					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
.....					
.....					
.....					
B	ACTIVITÉ				
Activités exercées	Informatique			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	<input type="checkbox"/>
C	RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION				
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0		Déficit	0
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	<input type="checkbox"/>		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
	Bénéfice imposable à 15%	32 302			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 quindecies)			
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art 44 <i>sexies</i>	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies</i> -0 A	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art.44 <i>terdecies</i>	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art 44 <i>septies</i>	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité art.44 <i>quaterdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies</i> A			<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i>			<input type="checkbox"/>
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 <i>quater</i> W (cocher la case)					<input type="checkbox"/>
D	IMPUTATIONS				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E	CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F	CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ				
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
G	ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4				
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :					<input type="checkbox"/>
2- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :					<input type="checkbox"/>
H	COMPTABILITÉ INFORMATISÉE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée		Ciel Compta
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA			Visa : CGA	<input type="checkbox"/>	Viseur conventionné
					<input type="checkbox"/>
Examen de conformité fiscale (ECF)		<input type="checkbox"/>	Nom du prestataire ECF		



1. BILAN – ACTIF

Désignation de l'entreprise		Edition de Logiciels Professionnels (ELP) - SIREN : 339596272					
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois		12				Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N clos le		N-1			
		31/12/2022					
		Brut		Amortissements, provisions		Net	
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)		AA			
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	AB		AC		
		Frais de développement	CX	91 236	CQ	45 472	45 764 51 799
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	7 660	AG	4 755	2 905 2 655
		Fonds commercial (1)	AH	4 000	AI	2 000	2 000 2 400
		autres immos incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immo. incorporelles	AL		AM		
	Immobilisations corporelles	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Install. techniques, matériel et outillages industriels	AR		AS		
		Autres immos corporelles	AT	16 132	AU	9 598	6 534 10 735
		Immos en cours	AV		AW		
	Immobilisations financières	Avances et acomptes	AX		AY		
		Participations évaluées selon méthode équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD	6 950	BE		6 950 5 000
Prêts	BF		BG				
Autres immobilisations financières	BH	5 641	BI		5 641 5 641		
		Total (II)		BJ		131 619 61 826 69 793 78 231	
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	Créances	Avances et acomptes sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)	BX	167 847	BY		167 847 130 643
		Autres créances (3)	BZ	6 477	CA		6 477 16 048
	Divers	Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC		
		V.M.P. (dont actions propres:)	CD		CE		
Disponibilités	CF	207 796	CG		207 796 227 729		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)	CH		CI			
	Total (III)		CJ	382 120	CK		382 120 374 420
	Frais d'émission d'emprunts à étaler	(IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations	(V) CM					
	Ecarts de conversion actif	(VI) CN					
Total général (I à VI)		CO	513 739	1A	61 826	451 913 452 651	
(1) Droit au bail		(2) à moins d'un an	CP	5 641	(3) à + d'1 an	CR	0
Clause de réserve de propriété - immob.			stocks		créances		

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise				Néant <input type="checkbox"/>		
Edition de Logiciels Professionnels (ELP) - SIREN : 339596272						
				Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :			DA	50 000	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence		EK	DC		
	Réserve légale (3)			DD	5 000	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)		B1	DF		
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)		EJ	DG		
	Report à nouveau			DH	118 521	112 111
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	27 457	18 410
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées			DK		
TOTAL (I)				DL	200 978	185 521
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)				DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)				DR	
Dettes	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)		EI	DV	113	12 001
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	9 600	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	3 656	20 152
	Dettes fiscales et sociales			DY	150 322	147 827
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Autres dettes			EA	3 238	3 578	
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	84 005	83 572
TOTAL (IV)				EC	250 935	267 130
TOTAL (V)				ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	451 913	452 651
Renvois	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			- Écart de réévaluation libre		1D	
			- Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	250 935	267 130
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

3. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>Edition de Logiciels Professionnels (ELP) - SIREN : 339596272</u>							Néant <input type="checkbox"/>		
		Exercice N					Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA	11 341	FB		FC	11 341	3 081	
	Production vendue - biens	FD	39 834	FE	3 230	FF	43 064	22 157	
	Production vendue - services	FG	656 617	FH	13 515	FI	670 132	652 089	
	Chiffre d'affaires nets	FJ	707 792	FK	16 745	FL	724 537	677 327	
	Production stockée					FM			
	Production immobilisée					FN	18 283	28 903	
	Subventions d'exploitation					FO	8 000		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ			
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	750 820	706 230
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS		917	
	Variation de stocks (marchandises)					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU		31 419	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)					FW	120 535	85 328	
	Impôts, taxes et versements assimilés					FX	5 317	4 624	
	Salaires et traitements					FY	406 984	372 646	
	Charges sociales (10)					FZ	119 207	132 468	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements				GA	33 852	32 830
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions					GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	10 880	11 120	
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	696 775	671 352
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	54 045	34 878	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée			(III)		GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré			(IV)		GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	128	367	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						GP	128	367	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR			
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	128	367	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-III-IV+V-VI)						GW	54 173	35 245	

5. IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>Edition de Logiciels Professionnels (ELP)</u>					Néant <input type="checkbox"/>										
CADRE A - IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immos au début de l'exercice		Augmentations								
							Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ	97 720	D8		D9	18 283				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	10 597	KE		KF	3 606				
CORPORELLES	Terrains					KG				KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre		dont composants	L9		KJ				KK		KL		
		Sur sol d'autrui		dont composants	M1		KM					KN		KO	
		Installations générales, agencements, aménagements des constructions		dont composants	M2		KP					KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		dont composants	M3		KS					KT		KU		
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers					KV	13 107			KW		KX	0	
		Matériel de transport					KY	116			KZ		LA	0	
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	13 038			LC		LD	3 677	
		Emballages récupérables et divers					LE	0			LF		LG	0	
	Immobilisations corporelles en cours					LH				LI		LJ			
Avances et acomptes					LK				LL		LM				
TOTAL III					LN	26 261			LO		LP	3 676			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G				8M		8T			
	Autres participations					8U				8V		8W			
	Autres titres immobilisés					1P	5 000			1R		1S	1 950		
	Prêts et autres immobilisations financières					1T	5 641			1U		1V	0		
	TOTAL IV					LQ	10 641			LR		LS	1 950		
Total général (I + II + III + IV)						ØG	145 219			ØH		ØJ	27 516		
CADRE B - IMMOBILISATIONS					Diminutions			Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence							
					Par virement de poste à poste		Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ	24 767	DØ	91 236	D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	2 543	LW	11 660	1X			
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME		MF			
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions				IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK		ML			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers					IU	9 858			MN	3 249	MO		
		Matériel de transport					IV				MP	116	MR		
		Matériel bureau et informatique, mobilier					IW	3 947			MS	12 767	MU		
		Emballages récupérables et divers					IX	0			MV	0	MX		
	Immobilisations corporelles en cours					MY				MZ		NA	NB		
Avances et acomptes					NC				ND		NE	NF			
TOTAL III					IY	13 805			NG	16 132	NH	NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ				ØU		M7	ØW		
	Autres participations					I0				ØX		ØY	ØZ		
	Autres titres immobilisés					I1		2B		2C	6 950	2D			
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F	5 641	2G			
	TOTAL IV					I3		NJ		NK	12 591	2H			
Total général (I + II + III + IV)						I4		ØK	41 115	ØL	131 619	ØM			

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : <u> Edition de Logiciels Professionnels (ELP) </u>						Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Exercice N clos le <u> 31/12/2022 </u>						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5] (5)
	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments amortissement (2)	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés (3)	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	1	2	3	4	5	
1	Concessions, brevets et droits similaires					
2	Fonds commercial					
3	Terrains					
4	Constructions					
5	Installations techniques mat. et out. Industriels					
6	Autres immobilisations corporelles					
7	Immobilisations en cours					
8	Participations					
9	Autres titres immobilisés					
10	TOTAUX					
<p>(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.</p> <p>(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.</p> <p>(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.</p> <p>(4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.</p> <p>(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».</p>						
CADRE B		DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL				
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice						
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice						-
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice						=
<p>Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.</p> <p>Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.</p>						

6. AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>Edition de Logiciels Professionnels (ELP)</u>							Néant <input type="checkbox"/>			
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement			CY	45 921	EL	24 318	EM	24 767	EN	45 472
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles			PE	5 542	PF	3 756	PG	2 543	PH	6 755
TOTAL I			RK	51 463	RM	28 074	RN	27 310	RO	52 227
Terrains			PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU	
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers		QD	7 563	QE	3 617	QF	9 858	QG	1 322
	Matériel de transport		QH	52	QI	21	QJ		QK	73
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	7 910	QM	4 240	QN	3 947	QO	8 203
	Emballages récupérables et divers		QP	0	QR	0	QS	0	QT	0
TOTAL II			QU	15 525	QV	7 879	QW	13 805	QX	9 598
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			ØN	66 988	ØP	35 953	ØQ	41 115	ØR	61 826
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6			
		Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD		
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4		
	Installations gales., agencts. et aménag.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Installations techniques, matériel et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immob. Corporelles	Inst. gales., agenc. et aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5		
	Matériel de bureau, informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL			NM			NO		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)		NW	TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)		NY	TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW-NY)		NZ		
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES										
			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunts à étaler							Z9	Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP	SR		

7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>Edition de Logiciels Professionnels (ELP)</u>							Néant <input checked="" type="checkbox"/>			
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
		1		2		3		4		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges	5V		5W		5X		5Y		
TOTAL II	5Z		TV		TW		TX			
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participations	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation	6X		6Y		6Z		7A		
TOTAL III	7B		TY		TZ		UA			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD		
Dont dotations et reprises		- d'exploitation		UE		UF				
		- financières		UG		UH				
		- exceptionnelles		UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI								10		

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

8. **ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE**

DGFIP N° 2057-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>Édition de Logiciels Professionnels (ELP)</u>										Néant <input type="checkbox"/>	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN	
						1		2		3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	5 641	UV	5 641	UW	0				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	167 847		167 847		0				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie	(Provisions pour dépréciation antérieurement constituée UO)		Z1							
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	2 420		2 420		0				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	4 057		4 057		0			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	0		0		0			
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR									
Charges constatées d'avance	VS										
TOTAUX					VT	179 965	VU	179 965	VV	0	
RENOUVOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans		
					1	2	3	4			
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	0		0		0			0	
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	3 656		3 656		0			0	
Personnel et comptes rattachés		8C	49 514		49 514		0			0	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	49 847		49 847		0			0	
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	1 596		1 596		0			0	
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	49 366		49 366		0			0	
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	0		0		0			0	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	113		113		0			0	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	12 838		12 838		0			0	
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie		Z2									
Produits constatés d'avance		8L	84 005		84 005		0			0	
TOTAUX					VY	250 935	VZ	250 935		0	
RENOUVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK							

9. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Désignation de l'entreprise : <u>Edition de Logiciels Professionnels (ELP)</u>		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/>			
I. RÉINTÉGRATIONS								
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	27 457	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés						WB	
	Avantages personnels non déduc. (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amort. excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE	XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles			XX	XW	
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)			XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI						XY	
Impôt sur les sociétés						I7	4 845	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI		L7	K7	
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme						- imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)	I8
							- imposées au taux de 0%	ZN
	Fraction imposable des plus-values réalisées pendant les exercices antérieurs						- Plus-values nettes à court terme	WN
							- Plus-values soumises au régime des fusions	WO
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)						XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT	Intérêts excédentaires		SU	Zones d'entreprises		SW	WQ	
	Quote part de 12% des plus-values à taux zéro						M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3		
TOTAL I						WR	32 302	
II - DÉDUCTIONS								
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS		
Quote-part dans les pertes subies par une sté de personnes ou un G.I.E.						WT		
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc.						WU		
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme						- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)	WV
							- imposées au taux de 0 %	WH
							- imposées au taux de 19 %	WP
							- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure	WW
							- imputées sur les déficits antérieurs	XB
	Autres plus-values imposées au taux de 19%						I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée						WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales / Produit net des actions et parts d'intérêts: (Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation)						2A	XA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX		
Mesures d'incitation	Déductions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer						ZY	
	Majoration d'amortissement						XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (art.44 sexies)	L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5	XF
		ZFU – TE (art. 44 octies A)	ØV	S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)	XC		
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)						XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (Ext 2)	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	YH			XG	
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	YA	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	YC				
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	YB	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	YD				
	Dont déductions exceptionnelles (art 39 decies F)	YI	Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI				
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	YL						
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2		
III - RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables.				Bénéfice (I - II)		XI	32 302	
				Déficit (II-I)			XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)				ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)						XL		
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)				XN	32 302	XO		

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	

DÉTAIL DES DÉDUCTIONS DIVERSES

DÉTAIL DES DÉDUCTIONS DIVERSES	

10.

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>Edition de Logiciels Professionnels (ELP)</u>				Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 +K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler ci-dessous)					
				Dotations de l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles				ZV	ZW
Provisions pour risques et charges					
Total des provisions pour risques et charges				8X	8Y
Provisions pour dépréciation					
Total des provisions pour dépréciation				9D	9E
Charges à payer					
Total des provisions pour charges à payer				9K	9L
Totaux (Cadre III)				YN	YO
Totaux à reporter au tableau 2058-A				ligne WU	
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice		Imputations	
		L1			Montant net à la fin de l'exercice

11.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2023
 ADAPTÉ POUR LA
 TÉLÉDECLARATION
 PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>Edition de Logiciels Professionnels (ELP)</u>										Néant <input type="checkbox"/>	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	112 111	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
							- Autres réserves	ZD			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	18 410		Dividendes	ZE	12 000				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF					
	Total I	ØF	130 521		Report à nouveau	ZG	118 521				
					Total II	ZH	130 521				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N	Exercice N-1
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7			YQ						
	Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DÉTAIL DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance			YT	22 520					
		Locations, charges locatives et de copropriété (dont loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8		XQ	27 768 32 272					
		Personnel extérieur à l'entreprise			YU						
		Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	1 400 1 606					
		Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV						
		Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES		ST	68 847 51 450					
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau 2052			ZJ	120 535 85 328					
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle, CFE, CVAE			YW							
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS		9Z	5 317 4 624						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052			YX	5 317 4 624						
TVA	Montant de la TVA collectée			YY	143 307 123 928						
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	11 464 12 018						
DIVERS	Montant brut des salaires			ØZ	357 230						
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition			ØS							
	Taux d'intérêts le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société			ZK							
	Numéro de centre de gestion agréé	XP		Filiales et participations : liste au 2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI			ZR				
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG							
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur			RH							
RÉGIME DE GROUPE	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre	JA		Plus values à 15%	JK		Plus values à 0%	JL			
				Plus values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus values à 15%	JN		Plus values à 0%	JO			
				Plus values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale			JH			N° SIRET société mère	JJ			

Désignation de l'entreprise : <u>Edition de Logiciels Professionnels (ELP)</u>						Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE (IMMOBILISATIONS)							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle	
1		2	3	4	5	6	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
7				8	9	10	
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale réévaluée afférente aux éléments cédés						
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés						
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale						
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement						
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT devenues sans objet...						
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT						
19	Divers (détails à donner en extension 2)						
TOTAL							
Cadre A : + ou - value nette à court terme			A	B			C
Cadre B : + ou - value nette à long terme (ventilation par taux)							
Cadre C : autres plus-values taxables à 19%							

Autres éléments : divers		Court terme	Qualification fiscale des PV ou MV réalisées			Plus-values taxables à 19 %
			Long terme			
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

14. SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Désignation de l'entreprise <u>Edition de Logiciels Professionnels (ELP)</u>				Néant <input checked="" type="checkbox"/>		
Entreprises soumises à l'IS ou à l'IR: Rappel de la plus ou moins value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8%						
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis)						
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art.219 la sexies-0)						
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU						
Origine		Moins-values à 12,8%		Imputations sur les PVLT de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins values à 12,8 %	
1		2		3	4	
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)		N				
		N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
N-10						
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS						
Origine		Moins-values		Imputation sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		à 19% ou 15%	à 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice	à 15% ou 19 %		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

15.

Désignation de l'entreprise : <u>Edition de Logiciels Professionnels (ELP)</u>					Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19%	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
Total 1 et 2		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
Total 4 et 5		6				
Montant réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt			
1	2	3	4	5		

16. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : <u>Edition de Logiciels Professionnels (ELP)</u>		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : <u>01/01/2022</u> et clos le : <u>31/12/2022</u>		Données en nombre de mois : <u>12</u>	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	YP	10	
	dont apprentis YF	1	
	dont handicapés YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	724 537	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
	Total 1 OX	724 537	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	18 283	
Subventions d'exploitation reçues	OF	8 000	
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
	Total 2 OM	26 283	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	33 664	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	64 704	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	22 168	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	5 317	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	10 880	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	18 283	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
	Total 3 OJ	155 016	
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3 OG	595 804	
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	595 804	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV	<input checked="" type="checkbox"/>	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	724 537	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	10	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY - GZ	du	01/01/2022 au 31/12/2022
Date de cessation	HR		

3. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : [Edition de Logiciels Professionnels (ELP) - SIREN : 339596272]		Exercice N						Néant <input type="checkbox"/>	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL		Exercice (N-1)	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA	11 341	FB		FC	11 341	3 081	
	Production vendue - biens	FD	39 834	FE	3 230	FF	43 064	22 157	
	Production vendue - services	FG	656 617	FH	13 515	FI	670 132	652 089	
	Chiffre d'affaires nets	FJ	707 792	FK	16 745	FL	724 537	677 327	
	Production stockée					FM			
	Production immobilisée					FN	18 283	28 903	
	Subventions d'exploitation					FO	8 000		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ			
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	750 820	706 230
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS		917	
	Variation de stocks (marchandises)					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU		31 419	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)					FW	120 535	85 328	
	Impôts, taxes et versements assimilés					FX	5 317	4 624	
	Salaires et traitements					FY	406 984	372 646	
	Charges sociales (10)					FZ	119 207	132 468	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements				GA	33 852	32 830
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)					GE	10 880	11 120	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	696 775	671 352	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	54 045	34 878	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée					(III) GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré					(IV) GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	128	367	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						GP	128	367	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR			
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	128	367	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II-III-IV+V-VI)						GW	54 173	35 245	

Compte Central Compta
my

4. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>Edition de Logiciels Professionnels (ELP) - SIREN : 339596272</u>		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 243
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 243
C-HARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	HE	13
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	2 101
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	2 114
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-871
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	21 000
Impôts sur les bénéfices	(X)	HK	4 845
Total des produits (I + III + V + VII)		HL	752 191
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	724 734
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total produits - total charges)		HN	27 457
RENOIS :			
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
(2) Dont produits de locations immobilières		HY	
(2) Dont produits d'exploit. afférents à des exercices antérieurs (à dét. au (8))		IG	
(3) Dont crédit-bail mobilier		HP	
(3) Dont crédit-bail immobilier		HQ	
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antér. (à dét. au (8))		1H	
(5) Dont produits concernant les entreprises liées		1J	
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K	
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 b du CGI)		HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9) Dont transferts de charges		A1	
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)		A5	
(11) Dont produits redevances pour concessions de brevets, de licences		A3	
(12) Dont charges redevances pour concessions de brevets, licences		A4	
(13) Dont primes et cotisations sociales professionnelles			
facultatives A6		obligatoires A9	
dont cotisations facultatives Madelin A7	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail produits et charges exceptionnels		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Arrondis		13	
Dotation exceptionnelle suite arrêt location bureau parisien		2 101	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Charges antérieures	Produits antérieurs
Avoir Expo pendant Covid			1 243

Compte Comptable Comptable

by

EDITION DE LOGICIELS PROFESSIONNELS

S.A.S. au capital de 50 000 €
16 rue de Moronval 58100 Dreux
RCS Paris B 339 596 272

RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE 2022

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport de gestion sur la marche des affaires de notre société au cours de cet exercice ouvert le 1er janvier 2022 et clos le 31 décembre 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice.

I Situation de la société pendant l'exercice écoulé :

L'activité de cet exercice 2022 se caractérise par un chiffre d'affaires net en hausse : 724 537 € et un résultat d'exploitation positif de 54 045 €. Le résultat courant positif est de 54 173 €. Le bénéfice comptable est de 27 457 €.

II Evolution prévisible :

L'année 2022 constate une hausse chiffre d'affaires avec un retour aux chiffres d'affaires de 2019. Le premier semestre 2023 consolide le chiffre d'affaires, mais une hausse des dépenses avec les indemnités de départ d'un salarié ne permet pas de prévoir une hausse du résultat. Afin de limiter les dépenses, nous avons transféré le siège social vers l'établissement de Dreux et fermé l'établissement de Paris.

III Activités en matière de recherche et de développement :

Dans la continuité des exercices précédents, la société continue le développements des produits d'Archivages et Photothèques.

IV Présentation des comptes annuels :

Les comptes de l'exercice ont été établis en conformité avec la loi 83-353 du 30 avril 1983 et de ses textes d'application.

Le chiffre d'affaires net de l'exercice se monte à 724 537 €.

Le résultat courant est de 54 173 €.

Le résultat net comptable représente un bénéfice de 27 457 € pour un total de bilan de 451 913 €.

Nous vous proposons de distribuer 15 000 € aux associés et d'affecter le reste, soit 12 457 € en report à nouveau.

Fait à Paris, le 25 mai 2023

B. CHARNOMORDIC
Président

E.L.P.
EDITION DE LOGICIELS PROFESSIONNELS
SAS au capital de 50 000 €
Siège social : 73, rue de Turbigo 75003 Paris
RCS Paris B 339596272

**TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS SOUMISES A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 29 juin 2023**

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur l'activité et la situation de la société pendant l'exercice ouvert le 01 janvier 2022 et clos le 31 décembre 2022 et sur les comptes dudit exercice, approuve les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne au Président sortant quitus de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, constatant que le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élève à 27 457€, décide d'en distribuer 15 000€ en dividende et d'affecter le reste soit 12 457€ en report à nouveau.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de ses délibérations en vue de l'accomplissement des formalités de dépôt au greffe du tribunal de commerce.

E.L.P.
EDITION DE LOGICIELS PROFESSIONNELS
SAS au capital de 50 000 €
Siège social : 73, rue de Turbigo 75003 Paris
RCS Paris B 339596272

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 29 juin 2023**

L'an deux mille vingt et trois, le jeudi 29 juin, à 11H00 heures, les actionnaires de la société EDITION DE LOGICIELS PROFESSIONNELS, société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros, divisé en 2500 actions de 20 euros chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, à l'établissement principal de la société, 16 rue de Moronval 28100 Dreux, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bernard Charnomordic, Président de la société.
Monsieur Daniel Ogrodnik est désigné comme secrétaire.
Monsieur Thierry Gauthier est désigné comme scrutateur.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents et représentés possèdent 2 249 actions, soit plus des 3/4 du capital social.

L'assemblée étant susceptible de délibérer valablement, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur le Président dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- les copies et récépissés postaux des lettres adressées aux actionnaires,
- la feuille de présence,
- le rapport du Président,
- les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2022.

Puis Monsieur le Président déclare que la liste des actionnaires, arrêtée le trentième jour avant la réunion de l'assemblée, a été tenue à la disposition des actionnaires, et qu'en outre les documents et renseignements ci-après ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social depuis la convocation de l'assemblée, à savoir :

- les projets de résolution présentés par le Président,
- les comptes annuels,
- le rapport du Président.

L'assemblée générale lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport de gestion du Président sur la marche de la société et présentation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022,
- approbation des rapports, des comptes et opérations de l'exercice et quitus au Président,
- affectation et répartition des résultats de l'exercice

Monsieur Bernard Charnomordic, Président de la société, donne lecture de son rapport de gestion.

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

D.O. GT RC

Diverses observations sont échangées, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur l'activité et la situation de la société pendant l'exercice ouvert le 01 janvier 2022 et clos le 31 décembre 2022 et sur les comptes dudit exercice, approuve les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne au Président sortant, Jean-Jacques BEC quitus de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, constatant que le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élève à 27 457€, décide d'en distribuer 15 000€ en dividende et d'affecter le reste soit 12 457€ en report à nouveau.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de ses délibérations en vue de l'accomplissement des formalités de dépôt au greffe du tribunal de commerce.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
B. Charnomordic

Le secrétaire
D. Ogrodnik

Le scrutateur
T. Gauthier

